

LA FIBRE DESSINE DE NOUVEAUX

HORIZONS

EN PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

POUR UN DÉPARTEMENT
100% FIBRE

LA FIBRE
64

La fibre dans votre commune

Ce qu'il faut savoir



Communauté
de communes
LACQ ■
ORTHEZ

LA FIBRE
64

1. La fibre, une initiative publique

Le Département 64 et la Communauté de communes de Lacq-Orthez ont souhaité conjuguer leurs moyens au sein de La Fibre64, un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour offrir à tous les habitants du territoire des services numériques de qualité et notamment un accès au Très Haut Débit par la fibre optique.

La Fibre64 est aujourd'hui le principal aménageur numérique public des Pyrénées-Atlantiques. Il a confié la construction du réseau fibre optique à une société spécialisée à l'issue d'un appel d'offres : c'est la société THD64.

En attendant la généralisation de la fibre optique, La Fibre64 aide les territoires en déployant un réseau sans fil 4G (abonnements sur www.ozone.net) ou en subventionnant des équipements satellite par exemple.

2. La fibre dans votre commune en pratique : ce qu'il faut savoir

La souscription d'une offre fibre optique n'est pas obligatoire

C'est le choix éclairé de chaque client de souscrire ou pas ce genre d'offre. Cela reste toutefois le sens de l'histoire : à terme l'accès à internet se fera par le nouveau réseau en fibre optique THD 64 et non par le réseau téléphonique en cuivre d'Orange utilisé pour l'ADSL notamment.

La souscription d'une offre fibre optique ne nécessite pas la résiliation de votre abonnement téléphonique

La fibre optique et le téléphone sont deux réseaux distincts et qui vont coexister encore pendant de nombreuses années. Si vous souhaitez conserver votre abonnement téléphonique en complément de votre nouvel abonnement en fibre optique, avisez-en l'installateur qui viendra réaliser le branchement en fibre optique.

Vous pouvez librement choisir votre opérateur

Le réseau THD 64 est un réseau d'initiative publique souhaité par le conseil départemental, les communautés d'agglomération et les communautés de communes des Pyrénées-Atlantiques. Tous les opérateurs commerciaux peuvent commercialiser leurs offres sur ce réseau et ce sans discrimination. Votre opérateur ne propose pas d'offre en fibre optique ? C'est son choix pour le moment, il arrivera sans doute plus tard. Tous les opérateurs nationaux devraient être présents en 2022 sur le réseau THD 64.

Vous pouvez changer d'opérateur à tout moment

Être abonné à l'ADSL avec un opérateur ne vous empêche pas d'en changer pour souscrire un abonnement fibre optique. De même, vous pouvez passer d'un opérateur à l'autre après vous être raccordé à la fibre optique. Dans tous les cas, veillez à respecter les conditions de préavis de votre opérateur actuel.

Le démarchage à domicile est autorisé

Il doit respecter les règles du code de la consommation sur le démarchage (art.L221 et L242 notamment). Vous disposez notamment d'un délai de rétractation de 14 jours. Le démarchage à domicile est souvent l'occasion de bénéficier de promotions que vous n'obtiendrez pas en cas de souscription spontanée de votre part.

La souscription sur des stands itinérants est autorisée

Certains opérateurs se déplacent pour installer des stands de vente sur les marchés ou dans les centres commerciaux et les centres bourg. Cela est toléré.

S'abonner par téléphone, par internet ou en agence, tout est possible

La plupart des opérateurs commerciaux proposent ces modalités de souscription. Renseignez-vous auprès du service client de votre opérateur ou faites jouer la concurrence.

Le raccordement est payant en théorie, il est très souvent offert

La plupart des opérateurs commerciaux offre le raccordement. Faites jouer la concurrence. Attention toutefois aux gaines obstruées ou saturées qui empêcheraient le passage de la fibre sur votre domaine privé. Il vous faudrait alors le remettre en état et à vos frais pour être raccordé. Les travaux sur le domaine public ne sont pas à la charge du particulier mais bien à la charge de THD 64.

Quand serais-je éligible ?

Vous pouvez le vérifier sur le site www.thd64.fr ou auprès de votre opérateur habituel.

Comment s'effectuera le raccordement à mon domicile ?

Une fois votre abonnement souscrit, un rendez-vous vous sera fixé. L'installateur reliera votre domicile à un boîtier de branchement sur le domaine public. Ce câble demeurera y compris si vous changez d'opérateur ultérieurement.

Toutes les informations concernant le déploiement de la fibre sont sur www.thd64.fr

Les abonnements fibre sont commercialisés par les principaux opérateurs commerciaux ou vont l'être sous peu (Orange, SFR, Free, Bouygues Télécom). Contactez-les si besoin !

En attendant la fibre, accédez au Très Haut Débit autrement avec ozone.net